



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

**L'Agence oblige l'Auberge du cœur, l'Appart Adojeune à prendre une décision difficile :**  
**Réduction critique des services**  
**pour les jeunes sans-abri en Outaouais !**

*Gatineau, le 29 novembre 2010* - À regret, le conseil d'administration d'Adojeune a dû couper les services d'hébergement d'urgence offert par **L'Appart Adojeune, une Auberge du cœur** à 4 soirs par semaine. Cette réduction des services continus de 24h/7j à 16h/4j s'est aussi soldée par une mise à pied de 5 intervenants. Cette coupure des services aux jeunes sans-abri est causée par les refus répétés de l'Agence de Santé et Services sociaux de l'Outaouais d'assurer un financement annuel suffisant à L'Appart Adojeune

Pourtant, le besoin des jeunes et des familles est bien réel. En 2010, L'Appart Adojeune a connu une augmentation de la demande pour ses services. En 2009-2010, ce sont 173 jeunes âgés entre 13 et 17 ans qui ont eu recours à l'hébergement d'urgence ainsi qu'aux services d'accompagnement, de référence et de médiation familiale.

Depuis les sept dernières années, l'Appart Adojeune survit grâce au soutien de plusieurs bailleurs de fonds et du fonds de réserve de l'organisme. Le fond de réserve est à sec et l'aide discrétionnaire provenant des députés de la région se termine cette année.

Il revient maintenant à l'Agence de Santé et Services sociaux d'augmenter sa contribution annuelle qui est de seulement 52 094\$/an. L'Appart Adojeune demande à l'Agence un montant d'urgence pour la prochaine année ainsi qu'un engagement pour atteindre le minimum requis dans son propre Cadre de référence, soit un montant de 200 000 \$/an pour assurer des services 24 /7j aux jeunes en difficulté.

Depuis mai 2010, l'organisme a fait part de ses inquiétudes à l'Agence étant donné la non reconduction de la contribution discrétionnaire de 45 000\$ de la ministre déléguée aux Services sociaux, Mme Lise Thériault en 2010. Après un arrêt des services de l'Appart Adojeune de quelques semaines en octobre, l'Agence a rencontré les représentants de l'Appart Adojeune, mais elle a réitéré son refus en justifiant qu'il n'y avait aucun financement disponible dans l'immédiat et aucune possibilité de promettre une augmentation du financement récurrent dans le futur.

Par ailleurs, L'Appart Adojeune rappelle qu'elle peut assurer un minimum de services (4 soirs/semaine) que grâce au soutien de ces autres bailleurs de fonds : Centraide Outaouais, Services Canada avec son programme fédéral de lutte à l'itinérance (SPLI) ainsi que la Fondation des Auberges du cœur.

Cette réduction drastique des services affaiblit cette maison d'hébergement et aura un impact direct sur les jeunes et leurs démarches pour s'en sortir. Elle aura aussi une incidence majeure sur les services offerts par les autres organismes, communautaires et institutionnels, qui viennent en aide à ces jeunes. Il est primordial que l'Appart Adojeune reçoive un financement récurrent décent provenant de l'Agence de Santé et Services sociaux de l'Outaouais, et ce, le plus rapidement possible.

- 30 -

Source :

Nicole Simard, directrice générale d'Adojeune 819-568-4499

Isabelle Lance, coordonnatrice de l'Appart Adojeune 819-643-0999; cell. 819-921-6165